

**politique lausannoise du livre
une bourse de 10'000 francs pour la création littéraire**

Dans le cadre des objectifs de sa nouvelle politique du livre, la Ville de Lausanne met au concours sa première Bourse annuelle à la création littéraire, d'un montant de 10'000 francs. Son lauréat sera connu d'ici fin octobre 2015.

Le préavis fixant les objectifs de la politique du livre lausannoise a été adopté en septembre 2014. Parmi eux figurent le soutien à la création littéraire, la recherche et la mise en valeur publique des productions éditoriales locales. Dans ce cadre, la Ville attribue désormais chaque année à un auteur une Bourse d'un montant de 10'000 francs.

Cette bourse vise à encourager les auteures et auteurs lausannois durant la phase de réalisation d'un projet de création littéraire. Sont concernés tous les projets de fiction en langue française dans les genres du roman, du roman graphique, de la nouvelle, de la poésie ou de la bande dessinée.

Pour poser sa candidature à la Bourse, l'auteur doit résider dans la commune et avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur. Les candidats ont jusqu'au 31 août 2015 pour adresser leur dossier à la déléguée à la politique du livre sur la page www.lausanne.ch/bibliotheques.

Une commission d'attribution de la Bourse, constituée du chef du service des Bibliothèques & Archives de la Ville, Frédéric Sardet, de la déléguée à la politique du livre, Isabelle Falconnier, ainsi que de deux acteurs externes du monde culturel, attribuera cette première Bourse d'ici le mois d'octobre 2015.

La direction du logement et de la sécurité publique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**
- **Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre, 078 751 58 30**

Les détails ainsi que le règlement sont disponibles sur le site www.lausanne.ch/bibliotheques

Lausanne, le 2 juin 2015